

CERTIFICAT D'ASSURANCE

No. de police antérieure
BFL04MTL00075

Renouvellement No. de police BFL04MTL00075

ASSURÉ DÉSIGNÉ	Les propriétaires, 9240 Rue Riverin (SDC), agissant en leur propre nom ou en tant que syndicat de copropriété et / ou en tant que fiduciaires et / ou en tant qu'agents pour le compte de tous les copropriétaires d'unités. Laucandrique – Gestion de copropriétés (Gestionnaire)		
ADRESSE POSTALE	4305 boul. Lapinière, bureau 100, Brossard, QC J4Z 3H8		
PÉRIODE D'ASSURANCE	Du: 27 avril 2019	au: 27 avril 2020	
	00h01 heure normale		
EMPLACEMENT(S) ASSURÉ(S)	9240 rue Riverin,, Brossard, QC J4X 2T8		
CONSTRUCTION	Résistant au feu non standard	5 étage(s)	1 immeuble(s)
AFFECTATION PAR L'ASSURÉ	17 unité résidentielle(s)	0 unité commerciale(s)	

L'assurance est assujettie, sous réserve des déclarations, aux termes et conditions de la police et de ses avenants, uniquement pour les avenants spécifiques et pour lesquels une limite ou une annotation spécifique est indiquée ci-dessous.

NATURE ET ÉTENDUE DE L'ASSURANCE		FRANCHISE	LIMITE
SECTION I - BIENS BFLSPW001REV1015AB(Rev17Nov2016) - (Date de l'évaluation : 3 juillet 2018)			
A.	Biens de toute description - tous risques, règlements administratifs globaux, règle proportionnelle à montant stipulé, coût de remplacement. Frais de copropriété mensuel, indemnisation 12 mois Contenu		4 865 895 \$
	Franchise globale – tous risques	5 000 \$	
	Vitres - Risques Désignés	5 000 \$	
	Refoulement d'égoût	10 000 \$	
	Franchise en dommage par l'eau	10 000 \$	
	Assurance contre les tremblements de terre (Limite annuelle globale sans excéder 100% des limites de la section – Biens)	10 % / minimum 100 000 \$	
	Inondation (Limite annuelle globale sans excéder 100% des limites de la section – Biens)	25 000 \$	
	Clés et serrures	250 \$	25 000 \$
	Frais de subsistance supplémentaires – 50 000\$ par unité		50 000 \$
	Frais de subsistance supplémentaires - par année d'assurance		1 000 000 \$
B.	Pertes d'exploitation (loyers), 100% Coassurance, période d'indemnité (mois) :- N/A	N/A	Non couvert
SECTION I.I - BIENS EXCÉDENTAIRES - (Date de l'évaluation : 3 juillet 2018)			
	Limite excédentaire – Valeur à neuf		Non-disponible
	Limite excédentaire des extensions de garanties jusqu'à 1 000 000 \$		Non couvert
SECTION II - DÉLITS (Formulaire AGCS-PM 1001 CANADA 12-17 (Français))			
I.	Formule Élargie - Espèces et Valeurs		
	Perte à l'intérieur des locaux	Nil	10 000 \$
	Perte à l'extérieur des locaux	Nil	10 000 \$
II.	Assurance Globale Contre la Malhonnêteté, La Contrefaçon, la Falsification et la Fraude		
	Détournement - incluant gestionnaire d'immeuble	Nil	25 000 \$
	Contrefaçon des billets de banque et des mandats	Nil	10 000 \$
	Contrefaçon préjudiciable aux déposants	Nil	10 000 \$
	Fraude Informatique ou Fraude en Matière de Transfert de Fonds	Nil	10 000 \$
	Falsification de Carte de Crédit	Nil	10 000 \$
SECTION III - RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE (Formulaire AGCS-PM 1001 CANADA 12-17 (Français))			
A.	Responsabilité civile pour dommages corporels/ matériels - par événement	500 \$	5 000 000 \$
	Produits / travaux complétés - Par année d'assurance	500 \$	5 000 000 \$
B.	Assurance de la responsabilité civile pour préjudice personnel		5 000 000 \$
C.	Assurance des frais médicaux - par personne		25 000 \$
D.	Responsabilité locative (Formule Étendue)	500 \$	1 000 000 \$
	Automobile des non-propriétaires avenant FPQ #6	500 \$	5 000 000 \$
	Excluant location de véhicule long terme avenant FAQ #99		Inclus
	Responsabilité civile pour les dommages aux véhicules loués avenant FAQ #94	500 \$	50 000 \$
	Responsabilité civile assumée par contrat avenant FAQ #96		Inclus
	Responsabilité relative aux avantages sociaux – erreurs & omissions (Formulaire V 1.2 - 201503)		1 000 000 \$
	Avenant : pollution soudaine et accidentelle (Formulaire AGCS-PML-E-CGL0014-PKG0001 CA-20160418)	5 000 \$	1 000 000 \$
SECTION IV - RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS & DIRIGEANTS DE COPROPRIÉTÉ (Formulaire D51100C (11/15) and (Formulaire D 51740 (12/15))			
	Sur la base des réclamations présentées - incluant gestionnaire d'immeuble	Nil	2 000 000 \$
	Actes répréhensibles liés à la protection de la vie privée	Nil	50 000 \$
	Actes répréhensibles liés à la sécurité des données	Nil	50 000 \$

Cette Police contient des clauses pouvant limiter le montant de l'indemnité

Police en participation

NATURE ET ÉTENDUE DE L'ASSURANCE	FRANCHISE	LIMITE
SECTION V - BRIS DE VITRES (HALL D'ENTREE INCLUS) - REDUCTION DE FRANCHISE		
Résidentiel	N/A	Non couvert
Commercial	N/A	
Auvents	N/A	
SECTION VI - BRIS DE MACHINE 70107-(Revision 06-2016)		
BM31V2: Formule étendue générale – incluant: machines de production et équipement électronique - Dommages directs incluant réparation ou remplacement, dispositions légales, interruption de services - Extension de garantie à la section VI : selon la police maitresse - Avenant de suppression de la franchise (pour les pertes de plus de 25 000\$)	2 500 \$	4 892 160 \$
BM34: Frais supplémentaires – 100% disponible le premier mois Frais de subsistance supplémentaires - par unité Frais de subsistance supplémentaires - par année d'assurance Frais de copropriété mensuel, indemnisation 12 mois	Période d'attente 24 heures	1 000 000 \$ 25 000 \$ 1 000 000 \$ 65 232 \$
BM33: Pertes des profits – loyer, Période d'indemnisation (mois) : N/A	Période d'attente 24 heures	Non couvert
SECTION VII - RESPONSABILITÉ POUR ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT		
Limite par événement – Garanties A-G	N/A	Non couvert
Interruption des affaires – Garantie H		Non couvert
Montant par année d'assurance		Non couvert
SECTION VIII - ACCIDENT DES BÉNÉVOLES		
Capital assuré	N/A	Non couvert
SECTION IX - PROTECTION JURIDIQUE		
Chaque événement		Non couvert
Par année d'assurance.		Non couvert
SECTION X - TERRORISME		
Par événement	N/A	Non couvert
Par année d'assurance		Non couvert
SECTION XI - GARANTIE EXCÉDENTAIRE (BFL Manuscrite)		
Détournement excédentaire - incluant gestionnaire d'immeuble	Voir libellé de police	975 000 \$
Responsabilité civile générale excédentaire - section A&B et avenant FPQ #6	Voir libellé de police	25 000 000 \$
Responsabilité excédentaire des administrateurs et dirigeants - copropriété	Voir libellé de police	18 000 000 \$
Accident des bénévoles	N/A	Non couvert
Frais juridiques excédentaire	N/A	Non couvert
- Par année d'assurance	N/A	Non couvert
SI PERTE, PAYABLE A:		
	(La clause hypothécaire standard est applicable sauf si clause créancier hypothécaire spécial jointe).	
ASSURÉ ADDITIONNEL:	9176-8895 Québec inc. &/ou Gestion Laucandrique	

LISTE D'ASSUREURS / PRESTATAIRES DE SERVICE

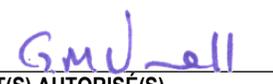
Assureur/Prestataire de service	Section	Participation	Police maitresse No.
Compagnie d'assurance AIG du Canada	BIENS	25%	BFLSPW001
Allianz Insurance Company	BIENS DÉLITS RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE	25% 100% 100%	BFLSPW001
Autorisation accordée B0713SPRGL1801012 souscrite auprès de certains souscripteurs du Lloyds	GARANTIE EXCÉDENTAIRE	100%	SPRGL1601012
Compagnie D'Assurance Great American	RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS & DIRIGEANTS DE COPROPRIÉTÉ	100%	D51100C
Intact Assurance	BRIS DE MACHINE	100%	
Royal & Sun Alliance Insurance Company of Canada	BIENS	25%	BFLSPW001
Starr Insurance & Reinsurance Limited	BIENS	25%	BFLSPW001

Ce certificat n'est pas valide à moins d'être contresigné par un représentant autorisé de(s) l'assureur(s).

BFL CANADA risques et assurances inc.

E. & O.E.

Date: 28 avril 2019

 
 REPRÉSENTANT(S) AUTORISÉ(S)



CONTRE SIGNATURE REPRÉSENTANT AUTORISÉ